

---

## Don patriotique offert par le bataillon de la garde nationale de Charente, district de Rochefort, destiné au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don patriotique offert par le bataillon de la garde nationale de Charente, district de Rochefort, destiné au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 436;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36397\\_t2\\_0436\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36397_t2_0436_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

**Mention honorable, insertion au bulletin (1), renvoi au comité d'agriculture.**

[*Monpont, 4 niv. II. A la Conv.*] (2)

« La Société des Sans-Culottes de Monpont ne te fera point de vains compliments sur tes travaux immortels et ne t'invitera point à rester à ton poste. En vrai républicain, en section du peuple, elle te dira que tu n'as fait que ce qu'il t'avoit ordonné de faire, et qu'elle t'enjoint de rester inébranlable à la place qu'il t'a confiée jusqu'à ce que tu aies purgé l'atmosphère de l'Europe, du soufflé empoisonné des tyrans qui l'enchaînent.

La Convention nationale, divinité tutélaire de la liberté du monde ! Quelle plus haute destinée fut jamais remise dans les mains des mortels ? Qu'étoient donc en comparaison de toi, ces Grecs et ces Romains si vantés dont les maisons fourmissoient (fourmilloient) d'esclaves qui n'ont su que tromper, piller et asservir les nations, qui n'ont pas même pensé que tous les hommes étant frères et faits pour être libres.

C'étoit à lui, c'étoit à la France à se pénétrer de cette importante vérité à en suivre, la généreuse impulsion et à briser partout leurs fers. Jamais plus sainte et plus fière idée n'est entrée dans l'esprit humain. Achève ton ouvrage, il te faut exterminer les despotes étrangers, comme tu as réduit en poudre le sceptre, l'encensoir et le donjon féodal qui nous écrasoient.

Si la fatalité malheureuse qui a jusqu'ici maîtrisé l'espèce humaine y oppose des obstacles insurmontables, n'oublie jamais au moins que 25 millions d'hommes ont juré d'être libres, que la France le soit ou que dans sa chute, elle entraîne l'Europe entière et s'engloutisse avec elle, que les tyrans du monde ébranlés n'y voient plus qu'un vaste cimetière ou que le sanctuaire de la liberté de l'univers.

Songe que tout est permis pour y réussir; notre sang bouillonne au récit des trahisons et des horreurs que les Pitt et les monstres couronnés entassent sur nos têtes. Nous nous écrions avec fureur : Où sont donc ces trois cents tyrannicides dont les papiers publics retentissoient il y a deux ans ? Que sont devenus ces chimistes, ces physiciens dont les verres et les liqueurs enflammées devoient embraser les villes et les flottes ennemies à de grandes distances; nos derniers tyrans en ont trouvé dans leurs guerres et les ont récompensés sans les employer, n'ont-ils donc disparu que pour un peuple libre ?

Si ce n'était assez de ces ressources, si enfin il fallait périr, eh bien périssons, mais que notre vengeance éternise notre mémoire; faisons aux mânes de la liberté une hécatombe si terrible et si extraordinaire que son nom seul renverse tous les trônes et la fesse renaître de ses cendres. Appelons de Constantinople la peste à notre secours, oui la peste elle-même; plongeons ses charbons dévorant dans les vaisseaux, les troupes et les cœurs des despotes, qu'ils disparaissent de dessus le globe, et que pour la première fois elle rende service à la terre.

De notre étroit planisphère, nous étendons nos soins partout, nous avons déjà vu un certain nombre de chemises, de bas, de mouchoirs pour

nos braves des frontières; de notre propre mouvement nous avons envoyé plusieurs de nos membres faire des recherches dans nos bois, nous y avons arrêté Yzarn Valady, député de l'Aveyron, mis hors de la loi, nous l'avons conduit à notre municipalité, il y a dissimulé, il y a dit qu'il se nommoit *Henry Rideau*, le lendemain *Jacques Gurquet* et qu'il avoit fait le faux certificat qu'il présentoit, nous ne nous en sommes point laissé imposer; nous l'avons conduit au Comité de surveillance à Mussidan qui l'a envoyé à Périgueux où il a été reconnu pour ce qu'il étoit et guillotiné le lendemain.

Nous ne négligerons pas nos recherches, nous ne perdrons pas un moment pour faire exécuter les lois, surveiller les autorités constituées, nous avons forcé Béarn à déposer à sa municipalité sa croix de Malte que tu as déjà reçue, nous dénonçons des biens d'émigrés; nous allons faire un autodafé de lettres de prêtres, d'ex-avocats, et de diplôme d'offices seigneuriaux, etc.

Nous te demandons avec empressement l'uniformité des poids et mesures, particulièrement à cause du *maximum*; une loi qui nous fixe irrévocablement sur les successions et donations, n'importe sous quel nom, depuis le 14 juillet 1789, et pour l'avenir.

Nous ne sommes inquiets que sur les subsistances; pour prévenir ce malheur l'année prochaine, ordonne comme on l'a pratiqué autrefois, qu'on arrache les vignes qui couvrent les excellents terrains des vallées, îlots, palus, terres fortes et plaines basses arrosées par la Gironde, la Dordogne et l'Isle et qu'ils soient semés en grains, patates, légumes, etc., on pourrait avoir fait tout ou la moitié de l'ouvrage en germinal prochain, cela suffiroit pour la subsistance des 5 à 6 départements voisins. Il faut que la France puisse se nourrir de ses propres grains, et sur cet objet comme sur tout autre qu'elle se rende indépendante des nations étrangères, surtout en temps de guerre. S. et F.»

GIRARDEAU (*membre du C. de corresp.*), P. DURAND (*id.*), DUTERME (*id.*), GAUBERT (*sec.-gref.*).

## 23

**Les officiers municipaux de la commune de Marmande adressent à la Convention le procès-verbal de la fête de la Raison, qui a été célébrée dans cette commune (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

## 24

**Le bataillon de la garde nationale de Charente, district de Rochefort, adresse à la Convention une somme de 1153 liv. 10 s. qu'il destine au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie morts sous les murs de l'infâme Toulon (3).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

(1) P.V., XXIX, 317.

(2) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(3) P.V., XXIX, 317. Mention dans *Mon.*, XIX, 243; *J. Fr.*, n° 482 [au nom de Chaumont (Charente)].

(4) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(1) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(2) F<sup>10</sup> 285, doss. Montpont.